

L'Europe en Bref

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu



Du 19 au 28 avril 2014

Sommaire

Concurrence
Droits fondamentaux
Energie et
environnement

DROIT PENAL ET DROITS FONDAMENTAUX - BRUXELLES - 22 ET 23 MAI 2014



« Droit pénal et Droits fondamentaux : Le renforcement de la place de l'avocat »

Programme avec mention des intervenants : cliquer <u>ICI</u>

Pour vous inscrire : valerie.haupert@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/

Appels d'offres
Publications
Manifestations

Feu vert à l'opération de concentration BNP Paribas / LaSer / Publication (25 avril)

La Commission européenne a publié, le 25 avril dernier, sa <u>décision</u> de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise BNP Paribas Personal Finance (« BNP Paribas PF », France), appartenant au groupe BNP Paribas S.A. (« BNP Paribas », France), souhaite acquérir le contrôle de l'entreprise LaSer S.A. (« LaSer », France), par achat d'actions (*L'Europe en Bref n°*704 et 706). (BK)

Haut de page

DROITS FONDAMENTAUX

CCBE / Saisine de la Cour EDH / Guide pratique (23 avril)

Le Conseil des Barreaux européens (« CCBE ») à présenté, le 23 avril dernier, un guide intitulé « La Cour européenne des droits de l'homme : questions / réponses destinées aux avocats ». Ce guide vise à fournir une aide pratique aux avocats qui envisagent de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. A cet effet, les avocats sont encouragés, tout d'abord, à faire valoir leurs arguments devant les juridictions nationales à la lumière des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. Des informations sont prodiguées, par la suite, quant à la procédure devant la Cour elle-même, en conformité avec le nouveau règlement restreignant les conditions de saisine de celle-ci. Enfin, le guide leur fournit des informations relatives à la phase d'exécution des arrêts de la Cour. Il permettra ainsi d'aider à la résolution de problèmes nationaux liés aux droits de l'homme, de réduire le nombre d'affaires mal fondées dont la Cour est saisie et d'améliorer la qualité des requêtes bien fondées qui lui sont adressées. La Cour sera alors plus à même de consolider et de faire progresser sa jurisprudence dans le sens d'une protection accrue des droits fondamentaux. (FS)

Demandeurs de protection internationale / Attente de l'examen d'un recours / Obligation de surseoir à l'exécution de la décision d'expulsion / Droit à un recours effectif / Arrêt de la CEDH (22 avril)

Saisie d'une requête dirigée contre l'Espagne, la Cour européenne des droits de l'homme a interprété. le 22 avril dernier, l'article 13 de la Convention européenne des droits de l'homme relatif au droit à un recours effectif combiné avec les articles 2 et 3 de la Convention relatifs, respectivement, au droit à la vie et à l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants (A.C. e.a. c. Espagne, requête n°6528/11). Les requérants, 30 personnes d'origine sahraouie, ont rejoint l'Espagne à la suite du démantèlement par la police marocaine d'un camp situé sur le territoire du Sahara occidental. A leur arrivée, les requérants ont chacun déposé une demande de protection internationale qui a été rejetée, tout comme les demandes de réexamen. Le Ministre de l'Intérieur a, ensuite, prononcé des décisions d'expulsion qui ont fait l'objet de demandes de suspension rejetées par l'autorité compétente espagnole. Les requérants ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme afin d'obtenir la suspension de l'exécution des ordres d'expulsion en application de l'article 39 du règlement de la Cour. Les requérants alléguaient avoir été privés de leur droit à un recours effectif leur permettant ainsi d'invoquer la violation des articles 2 et 3 de la Convention. La Cour relève que la question qui se pose en l'espèce est celle de l'effectivité des recours exercés par les requérants, visés par une mesure d'éloignement, pour faire valoir leurs griefs tirés des articles 2 et 3 de la Convention. En l'espèce, la Cour observe que les requérants ont exercé les voies de recours disponibles dans le système espagnol pour faire valoir leurs griefs. Néanmoins, elle souligne que seule l'application de l'article 39 du règlement de la Cour a permis de surseoir à l'exécution des décisions d'expulsion puisque les procédures de demande de protection internationale ne sont pas suspensives. La Cour note que les Etats sont confrontés à un grand nombre de demandeurs d'asile et font face à des risques d'engorgement du système. Toutefois, elle souligne que l'article les astreint à organiser leur juridiction de manière à leur permettre de répondre aux exigences de cette disposition, et que tel n'était pas le cas en l'espèce. La Cour conclut, dès lors, à la violation de l'article 13 combiné avec les articles 2 et 3 de la Convention. (BK)

Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet / Recommandation (16 avril)

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté, le 16 avril dernier, une <u>recommandation</u> portant sur un guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet. Ce guide fait suite à une vaste consultation des gouvernements, des entreprises privées, des représentants de la société civile et des milieux universitaires. Il a pour objectif d'aider les utilisateurs d'Internet à mieux comprendre les droits de l'homme dont ils bénéficient en ligne et la façon de réagir à leur violation. Pour ce faire, le guide se base sur certains instruments du Conseil de l'Europe, dont les droits et libertés consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme. Il se focalise sur les droits de l'homme les plus à même d'être mis en danger par l'utilisation d'Internet, à savoir l'accès et la non-discrimination, la liberté d'expression et d'information, la liberté de réunion, d'association et de participation, la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, l'éducation et les connaissances générales, la protection des enfants et des jeunes et le droit à des recours effectifs en cas de violations de ces droits en ligne. (FS) Pour plus d'informations

Programme d'action général pour l'environnement à l'horizon 2020 / Label écologique de l'Union européenne / Consultation publique (25 avril)

La Commission européenne a lancé, le 25 avril dernier, une <u>consultation publique</u> visant à contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre du <u>règlement 66/2010/CE</u> établissant le label écologique de l'Union européenne (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir l'avis des parties intéressées sur la mise en œuvre du règlement, dont l'objectif est de promouvoir les produits ayant un impact réduit sur l'environnement, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace des ressources et à un niveau élevé de protection de l'environnement. La consultation publique s'inscrit dans le <u>7^e programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020</u>, qui prévoit, notamment, la révision du règlement, ainsi que de la <u>directive 2009/125/CE</u> établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie et de la <u>directive 2010/30/UE</u> concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie. L'objectif du programme d'action général est d'obtenir une politique environnementale et un cadre législatif plus cohérents pour une consommation et une production durables. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 18 juillet 2014, en répondant à un questionnaire en ligne. (MG)

Incidences sur l'environnement / Catégories de projets publics et privés / Directive / Publication (25 avril)

La directive 2014/52/UE modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement a été publiée, le 25 avril dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette directive a, notamment, pour objectif de renforcer la qualité de la procédure d'évaluation des incidences des grands projets publics et privés sur l'environnement et de garantir le soutien à une croissance durable dans l'Union européenne. Ainsi, elle clarifie les critères de sélection des projets qui doivent être soumis à une évaluation et prévoit la prise de mesures de précaution pour certains projets qui, en raison de leur vulnérabilité aux accidents majeurs et catastrophes naturelles, sont susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement. Par ailleurs, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement, les procédures de vérification préliminaire et d'évaluation des incidences devront tenir compte des incidences du projet concerné dans son ensemble, y compris, le cas échéant, son sous-sol, pendant les phases de construction, de fonctionnement et de démolition. Enfin, en vue de renforcer l'accès du public à l'information et la transparence, les informations environnementales fournies devront être également accessibles sous forme électronique, à travers la mise en place par les Etats membres d'un portail central ou de points d'accès au niveau administratif approprié. (SB)

Haut de page



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm.

FRANCE

CNRS / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril)

Le Centre national de recherche scientifique (« CNRS ») a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2014/S 082-143043*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour une mission de prestations de conseil et d'assistance juridiques, d'assistance ou de rédaction de mémoire en vue de la défense des intérêts du CNRS tant en défense qu'en demande, ainsi que de représentation en justice du CNRS devant les

juridictions françaises du premier degré et d'appel et des juridictions étrangères. Le marché est divisé en 13 lots, intitulés respectivement : « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel et les juridictions étrangères en matière de droit des sociétés français et étranger », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel et les juridictions étrangères en matière de droit des groupements à but non lucratif français et étranger », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de procédures collectives », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel et les juridictions européennes en matière de droit de l'Union européenne et de droit de la concurrence », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière d'intéressement des agents publics, auteurs d'une invention ou créateurs de logiciels, d'obtentions végétales ou de travaux valorisés », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit de la responsabilité pénale des agents publics », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit de la propriété industrielle dans le domaine de la santé, du médicament et de l'instrumentation médicale », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit des marques », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit des obligations », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit des technologies de l'information et de la communication », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit des contrats administratifs et de droit public économique », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit immobilier et de la construction », « Conseil et assistance juridique ainsi que représentation en justice du CNRS devant les juridictions du premier degré et d'appel en matière de droit des successions ». Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au 28 mai 2014 à 16h. (FS)

Conseil général de la Sarthe / Services de conseils juridiques (19 avril)

Le Conseil général de la Sarthe a publié, le 19 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2014/S 078-136605*, *JOUE S78 du 19 avril 2014*). Le marché porte sur une mission d'assistance juridique, technique et financière à personne publique en vue de l'évaluation préalable à la passation d'un contrat de partenariat pour la modernisation de 4 collèges sarthois ainsi que l'accompagnement pendant la procédure de sélection du partenaire et les 2 premières années d'exploitation. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>2 juin 2014 à 11h30</u>. (FS)

Conseil général de l'Essonne / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril)

Le Conseil général de l'Essonne a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2014/S 082-143042*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour une mission de représentation juridique dans le cadre du contentieux relatif au dispositif RMI/RSA pour le compte du département de l'Essonne. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>22 mai 2014 à 16h30</u>. (FS)

Conseil général de Lot-et-Garonne / Services de représentation légale (23 avril)

Le Conseil général de Lot-et-Garonne a publié, le 23 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2014/S 079-138912*, *JOUE S79 du 23 avril 2014*). Le marché porte sur une mission de suivi, d'assistance et d'aide à la programmation et sur un mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les bâtiments et collèges départementaux. La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>2 juin 2014 à 16h</u>. (FS)

Conseil régional du Centre / Services de représentation légale (23 avril)

Le Conseil régional du Centre a publié, le 23 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2014/S 079-138831*, *JOUE S79 du 23 avril 2014*). Le marché porte sur un contrat de mandat pour la restructuration de l'internat et du pôle scientifique au lycée Choiseul à Tours. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>23 mai 2014 à 12h</u>. (FS)

CREA / Services de conseils juridiques (26 avril)

La Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (« CREA ») a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis</u> <u>de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2014/S 082-143085*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour une mission de conseil juridique dans le cadre des procédures menées par la CREA pour ses opérations d'aménagement. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>23 mai 2014 à 16h</u>. (FS)

Sequano Aménagement / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril)

Sequano Aménagement a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2014/S 082-143172*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). Le marché porte sur une mission de prestations juridiques de conseil, d'assistance et de représentation dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de l'Horloge à Romainville. Le marché est divisé en 4 lots, intitulés respectivement : « Urbanisme et aménagement », « Commande publique », « Environnement et risques naturels miniers et technologiques » et « Foncier, immobilier et construction ». Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>6 juin 2014 à 12h</u>. (FS)

Syndicat des eaux d'Ile-de-France / Services de représentation légale (26 avril)

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2014/S 082-143005*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour une mission d'accomplissement des formalités liées à l'instruction des dossiers d'autorisation de captage des usines de production d'eau potable appartenant au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France. Le marché est divisé en 2 lots, dont l'un est intitulé : « Publicité des enquêtes publiques et des arrêtés préfectoraux ». La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>4</u> <u>juin 2014 à 17h45</u>. (FS)

ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)

Allemagne / Bayerisches Landesamt für Steuern / Services juridiques (19 avril)

Bayerisches Landesamt für Steuern a publié, le 19 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2014/S 078-136415*, *JOUE S78 du 19 avril 2014*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>19 mai 2014 à 11h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'<u>avis de marché en allemand</u>. (FS)

Autriche / Bundesbeschaffung GmbH / Services juridiques (18 avril)

Bundesbeschaffung GmbH a publié, le 18 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2014/S 077-133767*, *JOUE S77 du 18 avril 2014*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>19 mai 2014 à 9h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'avis de marché en allemand. (FS)

Belgique / Institut belge des services postaux et des télécommunications / Services juridiques (19 avril) L'Institut belge des services postaux et des télécommunications a publié, le 19 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2014/S 078-136631*, *JOUE S78 du 19 avril 2014*). Le marché porte sur une mission de consultance en matière d'assistance de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour la désignation du prestataire du service universel postal. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>17 juin 2014 à 10h</u>. (FS)

Pologne / Politechnika Wrocławska / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril)

Politechnika Wrocławska a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2014/S 082-142174*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>4 juin 2014 à 10h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'<u>avis de marché en polonais</u>. (FS)

Portugal / EP Estradas de Portugal SA / Services de conseils juridiques (24 avril)

EP Estradas de Portugal SA a publié, le 24 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2014/S 080-140090*, *JOUE S80 du 24 avril 2014*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>2 juin 2014 à 23h59</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'<u>avis de marché en portugais</u>. (FS)

Royaume-Uni / Procurement for Housing / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril) Procurement for Housing a publié, le 26 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2014/S 082-143082*, *JOUE S82 du 26 avril 2014*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>27 mai 2014 à 12h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'avis de marché en anglais. (FS)

Royaume-Uni / Sutton Housing Partnership / Services de conseils et de représentation juridiques (24 avril)

Sutton Housing Partnership a publié, le 24 avril dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2014/S 080-140108*, *JOUE S80 du 24 avril 2014*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>2 mai 2014 à 12h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'<u>avis de marché en anglais</u>. (FS)



Publications

L'Observateur de Bruxelles

Classement des revues juridiques / Droit de l'Union européenne

Messieurs Hugues Bouthinon-Dumas, Professeur associé de droit à l'ESSEC Business School, et Antoine Masson, Référendaire au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, ont publié dans le numéro d'octobre-décembre 2013 de la Revue trimestrielle de droit européen un article intitulé « Quelles sont les revues juridiques qui comptent à la Cour de justice de l'Union européenne? ». Cette étude, dont l'objectif était de savoir comment les juges, avocats généraux, référendaires et personnel de la Cour de justice de l'Union européenne perçoivent les différentes revues juridiques, classe la revue trimestrielle de la Délégation des Barreaux de France, L'Observateur de Bruxelles, comme étant l'une des revues de droit de l'Union européenne les plus influentes.



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°95 : « Le droit européen de la consommation »

Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles

Haut de page



Manifestations

NOS MANIFESTATIONS



Mercredi 18 juin 2014 à Bruxelles

PROPRIETE INTELLECTUELLE

« Brevet unitaire européen, juridiction unifiée des brevets : quelles perspectives ? »

Programme à venir

Pour vous inscrire par mail : valerie.haupert@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/

Haut de page

AUTRES MANIFESTATIONS



COMMISSION OUVERTE DU BARREAU DE PARIS

Droit et pratique de l'Union européenne et droits fondamentaux

CO-RESPONSABLES : LAURENT PETTITI, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE JEAN-PAUL HORDIES, AVOCAT AUX BARREAUX DE BRUXELLES ET DE PARIS

Le rôle de l'avocat dans l'utilisation des arguments de droit européen devant le juge national

Intervenants:

Fabrice Picod, Professeur, chaire Jean Monnet de droit de l'Union européenne Université Panthéon-Assas (Paris II)

Jean-Paul Hordies, Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris, Maître de conférences en droit économique européen à Sciences-Po Paris

Mercredi 30 avril de 9h à 11h

salle Gaston Monnerville
Maison du Barreau, 2 rue de Harlay, 75001 Paris

INSCRIPTION EN LIGNE

> Avocat au barreau de Paris

Vous souhaitez participer à cette réunion cliquez sur ce lien

INSCRIPTION PAR MAIL

> Autre barreau et non avocat

Vous souhaitez participer à cette réunion cliquez sur ce lien

Troisième séminaire en droit judiciaire européen

Les règlements Rome I et Rome II, adoptés en 2008 et 2007 par l'Union européenne, ont établi un ensemble unifié de règles de conflits de lois pour les obligations contractuelles et extracontractuelles en matière civile et commerciale. Ils ont ainsi complété le règlement Bruxelles I adopté en 2000 (et bientôt remplacé par le règlement Bruxelles Ibis) qui avait établi, pour ces mêmes matières civiles et commerciales, des règles unifiées de compétence judiciaire et de reconnaissance et exécution des décisions.

Jean-Christophe Boulet présentera les aspects essentiels des règlements Rome I et II et mettra en lumière quelques-unes des difficultés survenues lors de leur négociation, en particulier en ce qui concerne leurs relations – parfois délicates – avec les instruments relevant du marché intérieur. Il évoquera aussi brièvement les relations – elles aussi complexes – entre le règlement Rome I et l'actuel projet de droit commun européen de la vente.

Jean-Christophe Boulet est Conseiller à la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux du SPF Justice, où il est en charge de la supervision des dossiers de droit civil patrimonial.

Quand ? Le mardi 27/05/2014 de 12.00 à 14.00 heures

Où ? Avenue des Nerviens 85 (5 étage) à 1040 BRUXELLES (Bureau de représentation d'AVOCATS.BE auprès du CCBE)

Combien ? 15 € (support didactique, sandwich et boisson)

2 points de formation continue

Attention nombre de places limité, inscription exclusivement par payement des droits d'inscription au BE94 6303 4007 7514 avec la communication « Rome I et Rome II ».

Clôture des inscriptions le 23/05/2014

Pour tout renseignement complémentaire :

Anne.Jonlet@avocats.be ou Lieve.VanGenechten@ordevanvlaamsebalies.be



DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN **PROMOTION 2014 - 2016**

Cette formation permet de satisfaire à l'obligation de formation continue des

La pratique fiscale ne peut plus se concevoir dans un cadre exclusivement national. La mobilité des personnes, le développement international des entreprises et l'influence croissante du droit fiscal de l'Union Européenne imposent une approche élargie des questions fiscales.

Pour permettre aux professionnels de faire face à ces exigences, L'Universite de Bourgogne propose un diplome universitaire en FORMATION CONTINUE.

Cette formation d'une durée de 28 journées sur 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destinée aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maitriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de 20 INTERVENANTS CHOISIS PARMI LES MEILLEURS SPECIALISTES DE LA FISCALITE EUROPEENNE.





RENSEIGNEMENTS:

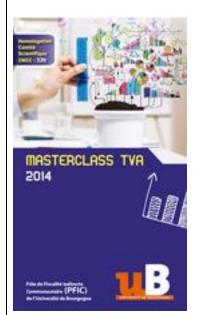
- CENTRE DE RECHERCHES FISCALES DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE Tél 03 80 39 53 54 - pascale.blatter@u-bourgogne.fr

 SITE: http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/ Cliquer sur l'onglet Professionnels



MASTERCLASS TVA 2014





Cette formation permet de satisfaire à l'obligation de formation continue des avocats (48 h)

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, À TRAVERS LE PÔLE DE FISCALITÉ INDIRECTE COMMUNAUTAIRE (PFIC), PROPOSE UN CYCLE DE PERFECTIONNEMENT (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi: les 2 et 3 octobre, les 13 et 14 novembre et les 4 et 5 décembre 2014) qui accueillera sa septième promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne: PROFESSEURS ET PROFESSIONNELS ISSUS DES GRANDS CABINETS FRANÇAIS QUI FONT AUTORITÉ EN LA MATIÈRE.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 1^{ER} JUILLET 2014

RENSEIGNEMENTS:

- Pascale BLATTER - Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél 03 80 39 53 54 - pascale.blatter@u-bourgogne.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE (SUR DEMANDE OU PAR TÉLÉCHARGEMENT):

- Site: droitfiscal.u-bourgogne.fr/

Cliquer sur l'onglet Professionnels puis sur Cycles et séminaires

Luxembourg, du 07 au 11 juillet 2014



Public visé

Ce séminaire s'adresse aux avocats, aux professionnels du droit dans le secteur privé, aux fonctionnaires nationaux, aux experts travaillant sur des questions de droit européen, aux universitaires et à tous ceux qui s'intéressent aux affaires juridiques dans le cadre de l'UE.

Description et objectifs

Ce séminaire d'une semaine s'articule autour de huit domaines thématiques portant, respectivement, sur la dimension européenne de la justice (trois thèmes : « L'ordre juridique de l'Union européenne », « L'espace judiciaire européen - ses acteurs et ses outils », « Le rôle de l'avocat dans l'espace judiciaire européen »), la coopération judiciaire en matière civile et commerciale dans l'UE (quatre thèmes : « Le droit de la famille », « Les procédures transfrontalières européennes », « Le droit de la consommation » et « L'exequatur des décisions en Europe ») et les fonds d'investissement dans l'Union européenne (un thème : « La politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale »).

Méthode

Des avocats, des représentants de la Cour de justice de l'Union européenne et des juristes privés feront des exposés sur des sujets présentant un intérêt particulier et engageront le débat avec les participants. Ce séminaire de formation est complété par une visite d'étude à la Cour de justice de l'Union européenne.

Inscription

L'inscription se fera soit en ligne en utilisant le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de l'IEAP http://seminars.eipa.eu, soit en



renvoyant le formulaire d'inscription en annexe, dûment complété.

Conditions spéciales pour les avocats inscrits aux barreaux français Cette formation sera prise en charge individuellement par le FIF-PL. 30 heures de formation validées au titre de la formation continue par la Délégation des Barreaux de France, n°11 99 50725 75

Programme et bulletin d'inscription : cliquer ICI

Haut de page

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupert@dbfbruxelles.eu.

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : Europa im Uberblick et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es).

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Marie **FORGEOIS** et Chloé **KARTSONAS**, Avocates au Barreau de Paris, Sébastien **BLANCHARD** et Maïté **GENAUZEAU**, Juristes, Barbara **KIMOU**, Elève-avocate, et Fanny **SILVA**, Stagiaire

Conception:

Valérie **HAUPERT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°707 – 28/04/2014 Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu